

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

Séance du 21 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
12	11	12

L'an deux mille vingt-six et le vingt-un septembre à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Communauté de communes à Remoulins sous la présidence de Philippe MARCHESI, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Philippe MARCHESI, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Laurence TRAPIER, Murielle GARCIA-FAVAND, Marc ZAMMIT, Jean PAULET, Cécile CALAMEL, Marin GRASSET, Louis DONNET et Omayya FOLGADO.

ABSENT MAIS AVAIT DONNE PROCURATION : Pascale PRAT à Philippe MARCHESI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Murielle GARCIA-FAVAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU GARD AU TITRE DU FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE (FPT) DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENOVATION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ET DE L'ACHAT D'EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS

Objet de la délibération :
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds Publics et Territoire (FPT) dans le cadre de travaux de rénovation du relais petite enfance (RPE) et de l'achat d'équipements électroménagers

Rapporteur : Laurence TRAPIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard et notamment sa compétence Petite Enfance,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2026-014 en date du 16 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pont du Gard et donnant notamment délégation au Bureau afin de solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et d'autoriser la signature des conventions de financement afférentes,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation dans les locaux du relais petite enfance (RPE) situé à Remoulins accueillant le public afin d'améliorer les conditions d'accueil, la sécurité, le confort et la qualité des services proposés,
Considérant la nécessité de renouveler et de compléter les équipements électroménagers : lave-linge et balai vapeur indispensables au bon fonctionnement de la structure,
Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard soutient ce type d'opérations dans le cadre du dispositif Fonds Publics et Territoires.

La Vice-présidente expose aux membres du bureau communautaire que dans le cadre de sa politique en faveur de l'amélioration des équipements destinés à l'accueil des familles et des enfants, la Communauté de communes souhaite engager des travaux de rénovation au sein du relais petite enfance (RPE) situé à Remoulins ainsi que procéder au renouvellement d'équipements électroménagers : lave-linge et balai vapeur devenus vétustes ou inadaptés.

Ces investissements ont pour objectifs d'améliorer les conditions d'accueil du public, de garantir un fonctionnement optimal des services et de maintenir un niveau de qualité conforme aux attentes des usagers et aux exigences réglementaires.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard accompagne les collectivités dans la réalisation de ce type d'opérations par l'intermédiaire du Fonds Publics et Territoires (FPT). Ce dispositif permet de soutenir financièrement les projets contribuant à l'amélioration des services rendus aux familles et à la modernisation des équipements.

Afin d'optimiser le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF au titre du Fonds Publics et Territoires, selon les modalités définies par ce dispositif. Le plan de financement prévisionnel sera joint au dossier de demande de subvention.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CAF au titre du Fonds Publics et Territoires d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction et au suivi du dossier.

Il est donc proposé aux membres du bureau communautaire de solliciter une subvention auprès de la CAF du Gard au titre du Fonds Publics et Territoire (FPT) comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux de rénovation des locaux du relais petite enfance (RPE) : aménagement intérieur (store)	2 354,50 €	CAF du Gard (80,00 %)	2 486,30 €
Electroménagers (lave-linge et balai vapeur)	753,37 €	Autofinancement (20,00 %)	621,57 €
Total	3 107,87 €	Total	3 107,87 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds Public et Territoire (FPT) pour la réalisation des travaux de rénovation du relais petite enfance (RPE) et l'achat d'équipements électroménagers, d'un montant de 2 486,30 € HT.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de financement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Philippe MARCHESI



La secrétaire de séance
Mme Murielle GARCIA-FAVAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

Séance du 21 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
12	11	12

Date de la convocation
15 septembre 2026

Objet de la délibération :
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds Publics et Territoire (FPT) pour l'achat d'un véhicule électrique 9 places pour les activités de l'animateur PS jeunes

Date de publication
29/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-un septembre à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Communauté de communes à Remoulins sous la présidence de Philippe MARCHESI, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Philippe MARCHESI, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Laurence TRAPIER, Murielle GARCIA-FAVAND, Marc ZAMMIT, Jean PAULET, Cécile CALAMEL, Marin GRASSET, Louis DONNET et Omayya FOLGADO.

ABSENT MAIS AVAIT DONNE PROCURATION : Pascale PRAT à Philippe MARCHESI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Murielle GARCIA-FAVAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU GARD AU TITRE DU FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE (FPT) POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE 9 PLACES POUR LES ACTIVITES DE L'ANIMATEUR PS JEUNES

Rapporteur : Laurence TRAPIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard et notamment sa compétence Petite Enfance,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2026-014 en date du 16 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pont du Gard et donnant notamment délégation au Bureau afin de solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et d'autoriser la signature des conventions de financement afférentes,
Considérant que la collectivité met en œuvre, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, des actions d'animation, d'accompagnement et de soutien aux initiatives des jeunes, notamment à travers le dispositif « PS Jeunes »,
Considérant que ces actions ont pour objectifs de favoriser l'autonomie, la participation citoyenne, la mobilité, l'ouverture culturelle et sociale ainsi que l'accès aux loisirs et aux vacances des adolescents et des jeunes du territoire,
Considérant que la fiche de poste de l'animateur PS Jeunes prévoit notamment la conception et la mise en œuvre de projets à destination des jeunes, l'accompagnement de leurs initiatives, l'organisation d'activités et de sorties, ainsi que le développement de partenariats et d'actions favorisant leur mobilité et leur ouverture sur l'extérieur,
Considérant que la réalisation de ces missions nécessite de pouvoir organiser des déplacements collectifs dans des conditions adaptées de sécurité, de confort et d'encadrement, notamment pour les sorties éducatives, culturelles, sportives, les séjours, les actions partenariales et les projets construits avec les jeunes,
Considérant que l'acquisition d'un véhicule de neuf places permettrait de renforcer la mobilité des jeunes, de faciliter leur participation aux activités proposées et de favoriser l'accès aux actions du service, y compris pour ceux rencontrant des difficultés de déplacement,

Considérant que ce véhicule constituerait un outil de travail adapté aux missions de l'animateur PS Jeunes et contribuerait à la mise en œuvre des objectifs poursuivis dans le cadre du dispositif soutenu par la Caisse d'allocations familiales,
 Considérant que la Caisse d'allocations familiales est susceptible d'accompagner financièrement les équipements et investissements concourant au développement des actions en faveur de la jeunesse, selon les dispositifs et modalités de financement en vigueur,
 Considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales une subvention destinée à contribuer au financement de l'acquisition d'un véhicule neuf places pour les besoins du service jeunesse et des actions PS Jeunes.

La Vice-présidente expose aux membres du bureau communautaire que la Communauté de communes du Pont du Gard s'est inscrite, depuis 2025, dans une démarche d'accompagnement de la jeunesse vers son autonomie. A ce titre, elle a obtenu, en septembre 2025, la prestation de service (PS) Jeunes de la CAF du Gard.

L'absence de solutions de transport adaptées constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à la participation des jeunes aux actions éducatives, culturelles, sportives, citoyennes et de prévention proposées dans le cadre de la PS Jeunes. Cette problématique est accentuée par :

- La faiblesse de l'offre de transports en commun ;
- L'absence d'autonomie de déplacement des mineurs ;
- Les contraintes professionnelles ou financières des familles ;
- Les inégalités territoriales entre les communes du territoire.

Cette situation génère des inégalités d'accès aux services et limite l'exercice de la citoyenneté, l'ouverture culturelle ainsi que les possibilités d'engagement des jeunes.

Dans ce contexte, l'acquisition d'un véhicule électrique 9 places permettrait le transport des jeunes pour participer aux activités.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans les objectifs de la PS jeunes qui vise à favoriser l'engagement, l'initiative et la participation des adolescents à la vie locale.

La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Gard est susceptible d'apporter un concours financier à ces actions, à hauteur de 80,00 % maximum, au titre du Fonds Public et Territoire (FPT) et notamment dans le cadre de l'axe 3 « Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » et son axe 4 « Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques ».

Il est donc proposé aux membres du bureau communautaire de solliciter une subvention auprès de la CAF du Gard au titre du Fonds Publics et Territoire (FPT) comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Achat d'un véhicule électrique 9 places pour les activités de l'animateur PS jeunes	41 303,20 €	CAF du Gard (80,00 %)	33 042,56 €
		Autofinancement (20,00 %)	8 260,64 €
Total	41 303,20 €	Total	41 303,20 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds Public et Territoire (FPT) pour l'achat d'un véhicule électrique 9 places, d'un montant de 33 042,56 € HT.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de financement.

Accusé de réception en préfecture
 030-243000684-20260921-DEB-2026-09-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2026
 Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Philippe MARCHESI



La secrétaire de séance
Mme Murielle GARCIA-FAVAND

A blue ink signature of Mme Murielle Garcia-Favand.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. /

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD**

Séance du 21 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
12	11	12

Date de la convocation
15 septembre 2026

Objet de la délibération :
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) dans le cadre de l'achat de matériel et de travaux d'aménagement pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – La Ribambelle (Aramon) – L'Oustau des Péquélès (Collias) – Les Pitchounets (Comps) – Galopins Galopines (Estézargues) – La Ruche Enchantée (Montfrin) – Le Petit Poucet (Remoulins) – Les P'tits Loups (Vers-Pont du Gard)

Date de publication
29/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-un septembre à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Communauté de communes à Remoulins sous la présidence de Philippe MARCHESI, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Philippe MARCHESI, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Laurence TRAPIER, Murielle GARCIA-FAVAND, Marc ZAMMIT, Jean PAULET, Cécile CALAMEL, Marin GRASSET, Louis DONNET et Omayya FOLGADO.

ABSENT MAIS AVAIT DONNE PROCURATION : Pascale PRAT à Philippe MARCHESI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Murielle GARCIA-FAVAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU GARD AU TITRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (FME) DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE MATERIEL ET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) – LA RIBAMBELLE (ARAMON) – L'OUSTAU DES PEQUELETS (COLLIAS) – LES PITCHOUNETS (COMPS) – GALOPINS GALOPINES (ESTEZARGUES) – LA RUCHE ENCHANTEE (MONTFRIN) – LE PETIT POUCKET (REMOULINS) – LES P'TITS LOUPS (VERS-PONT DU GARD)

Rapporteur : Laurence TRAPIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pont du Gard et notamment sa compétence Petite Enfance,
Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE-2026-014 en date du 16 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pont du Gard et donnant notamment délégation au Bureau afin de solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et d'autoriser la signature des conventions de financement afférentes,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement dans les locaux accueillant le public afin d'améliorer les conditions d'accueil, la sécurité, le confort et la qualité des services proposés,
Considérant la nécessité d'acquérir du matériel pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la communauté de communes et de réaliser divers aménagements extérieurs,
Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard soutient ce type d'opérations dans le cadre du dispositif Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME).

électriques, réfection de sol souple, création de cloison, jardin, clôture, mur...) au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ainsi que procéder au renouvellement d'équipements (matériel pédagogique, imprimante, téléphonie, aspirateur...).

Ces investissements ont pour objectifs d'améliorer les conditions d'accueil du public, de garantir un fonctionnement optimal des services et de maintenir un niveau de qualité conforme aux attentes des usagers et aux exigences réglementaires.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard accompagne les collectivités dans la réalisation de ce type d'opérations par l'intermédiaire du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME). Ce dispositif permet de soutenir financièrement les projets contribuant à l'amélioration des services rendus aux familles et à la modernisation des équipements.

Afin d'optimiser le financement de ces opérations, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME), selon les modalités définies par ce dispositif. Le plan de financement prévisionnel sera joint au dossier de demande de subvention.

Il est donc proposé aux membres du bureau communautaire de solliciter une subvention auprès de la CAF du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) dans le cadre de travaux d'aménagement et l'achat de matériel pour les EAJE comme suit :

La Ribambelle (Aramon) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : mise en conformité de portes, mise aux normes électriques, gâche électrique, portail et stores	13 546,07 €	CAF du Gard (80,00 %)	21 554,95 €
Equipement simple et particuliers : matériel pédagogique et électroménagers	6 367,63 €	Autofinancement (20,00 %)	5 388,74 €
Autres : aménagement extérieur, jardin, sols, clôtures	7 029,99 €		
Total	26 943,69 €	Total	26 943,69 €

L'Oustau des Péquélès (Collias) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : mise aux normes électriques	518,12 €	CAF du Gard (80,00 %)	3 732,55 €
Equipement simple et particuliers : téléphone portable,	4 147,57 €	Autofinancement (20,00 %)	933,14 €

électroménager, four et matériel pédagogique			
Total	4 665,69 €	Total	4 665,69 €

Les Pitchounets (Comps) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : mise aux normes électriques, protection radiateurs et réfection sol souple	3 090,12 €	CAF du Gard (80,00 %)	4 850,42 €
Equipement simple et particuliers : imprimante, électroménager et matériel pédagogique	2 972,90 €	Autofinancement (20,00 %)	1 212,60 €
Total	6 063,02 €	Total	6 063,02 €

Galopins Galopines (Estézargues) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : stores et mise aux normes électriques	2 319,76 €	CAF du Gard (80,00 %)	4 416,23 €
Equipement simple et particuliers : ordinateur et sèche-linge	3 200,53 €	Autofinancement (20,00 %)	1 104,06 €
Total	5 520,29 €	Total	5 520,29 €

La Ruche Enchantée (Montfrin) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : mise aux normes électriques	2 281,12 €	CAF du Gard (80,00 %)	8 307,26 €
Equipement simple et particuliers : remplacement électroménagers et matériel pédagogique	7 022,96 €	Autofinancement (20,00 %)	2 076,82 €
Autres : aménagement du jardin	1 080,00 €		
Total	10 384,08 €	Total	10 384,08 €

Accusé de réception en préfecture
030-243000684-20260921-DEB-2026-10-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le Petit Poucet (Remoulins) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Travaux d'aménagement intérieur : mise en conformité électrique et création d'une cloison	3 177,12 €	CAF du Gard (80,00 %)	13 100,29 €
Equipement simple et particuliers : téléphone portable, remplacement électroménager, aspirateur, babyphone, lit enfant et matériel pédagogique	3 698,24 €	Autofinancement (20,00 %)	3 275,07 €
Autres : aménagement deuxième jardin	9 500,00 €		
Total	16 375,36 €	Total	16 375,36 €

Les P'tits Loups (Vers-Pont du Gard) :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Autres aménagement extérieur : mise en sécurité du mur de clôture	7 423,00 €	CAF du Gard (80,00 %)	5 938,40 €
		Autofinancement (20,00 %)	1 484,60 €
Total	7 423,00 €	Total	7 423,00 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE La Ribambelle à Aramon, à hauteur de 21 554,95 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE l'Oustau des Péquélets à Collias, à hauteur de 3 732,55 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE Les Pitchounets à Comps, à hauteur de 4 850,42 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE Galopins Galopines, à hauteur de 4 416,23 € HT.

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE La Ruche Enchantée, à hauteur de 8 307,26 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE Le Petit Poucet à Remoulins, à hauteur de 13 100,29 € HT.
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour le financement de matériel et les travaux d'aménagements de l'EAJE Les P'tits Loups à Vers-Pont du Gard, à hauteur de 5 938,40 € HT.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention de financement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Philippe MARCHESI



La secrétaire de séance
Mme Murielle GARCIA-FAVAND

A blue ink signature of Mme Murielle Garcia-Favand is written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.